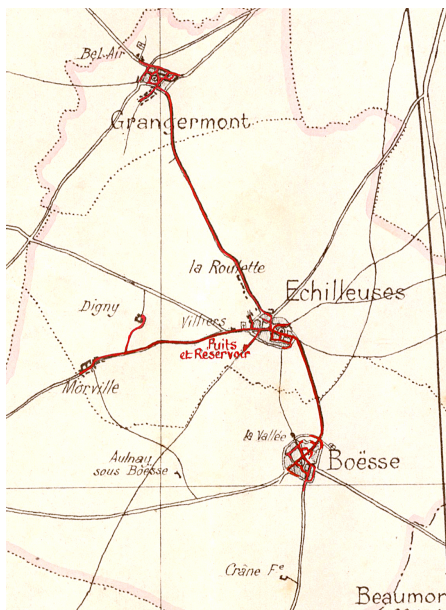


Le préfet du Loiret a officialisé l'institution d'un syndicat intercommunal entre les communes d'Échilleuses, Boësses et Grangermont, pour l'établissement et l'exploitation en commun d'une distribution d'eau.

L'arrêté a été fait et signé par le préfet du Loiret P. Genebrier le 2 mai 1922 à Orléans.

Le 1^{er} juin 1922 s'est réuni le premier conseil syndical du SIAEP-BEG en la mairie d'Échilleuses. Étaient présents MM. Combe, Girard, Vassord, Gillet, Naudin et Pilard. Sous la présidence du doyen d'âge M. Combe. Ont été élus, M. George Girard Président et M. Louis Vassord vice-président.

Le 18 novembre 2024 s'est réuni le dernier conseil syndical du SIAEP-BEG, sous la présidence de Aude Pillavoine, des vice-présidents, JF. Langlois et P. Petiot. Les autres membres du conseil étaient G. Boulay, Y. Goffinet, B. Hyais et P. Legros.

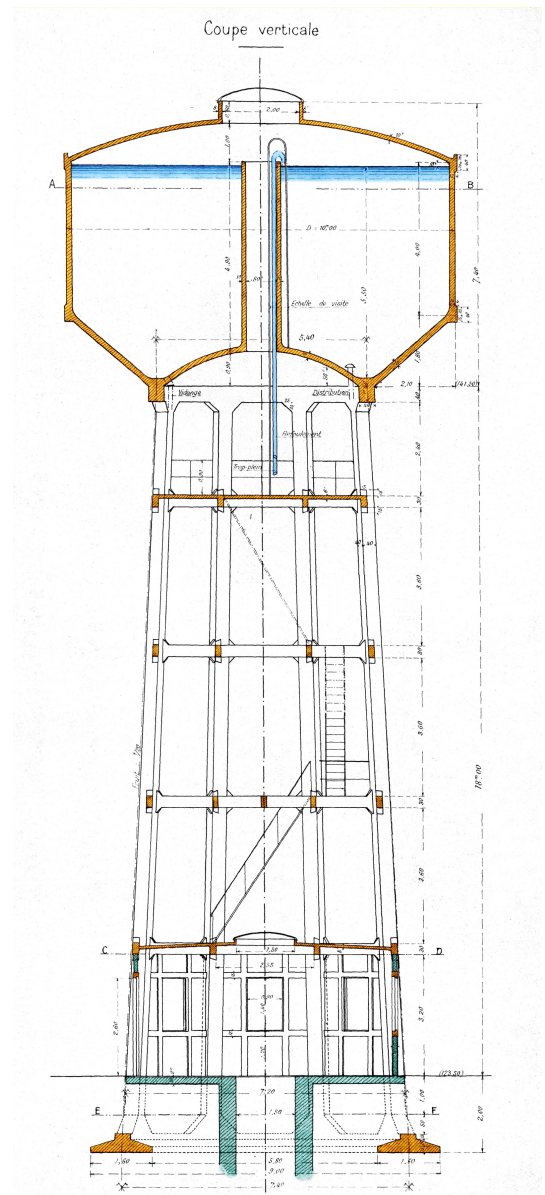


Dès 1922 le réseau d'eau potable a vu le jour sur papier et il n'est pas très différent d'aujourd'hui ; il ne manque que les interconnexions avec Aulnay sous Boësses et le hameau de Crânes.

Les plans du Château d'eau étaient aussi sur la table ; à l'origine il était prévu ouvert, mais lors de sa construction en 1927, il avait pris l'aspect général d'aujourd'hui.



ÉCHILLEUSES (Loiret) — Le Château d'eau



DE LA NAISSANCE DU SYNDICAT À L'INAUGURATION DU RÉSEAU

Conseil du 12 juin 1922 : Le président et les conseillers demandent que le service des Ponts et Chaussées soit autorisé à dresser le projet et à surveiller les travaux du service d'adduction et de distribution d'eau potable, des communes faisant partie du syndicat.

Conseil du 10 octobre 1922 : Le président donne lecture du projet établi par M. Renaud ingénieur en chef du département du Loiret, qui est approuvé à l'unanimité.

Conseil du 10 janvier 1923 : Vu l'urgence par l'inquiétude des populations ; certains puits étant encore à sec et vu la très mauvaise qualité de l'eau de ces puits, le conseil demande l'autorisation d'entreprendre dès maintenant, les travaux d'avant puits et de forage. (Le dossier étant à la sous-préfecture de Pithiviers, pour aller ensuite à la Commission Sanitaire, puis à Orléans au Conseil Départemental de l'Hygiène, pour arriver enfin sur le bureau du ministre de l'Agriculture)

Conseil du 18 novembre 1923 : Suite à un éboulement, il a été nécessaire de creuser un nouveau puits à quelques mètres du premier.

Conseil du 7 octobre 1924 : M. Lanson puisatier chargé de l'avant puits, rencontre de grandes difficultés à traverser les terres argileuses.

Conseil du 17 juin 1925 : Le président donne la parole à M. Renaud ingénieur en chef du Département du Loiret, qui explique que pour des raisons techniques, il faut abandonner momentanément l'avant puits et commencer le forage.

Conseil du 16 janvier 1926 : M. Renaud ingénieur en chef du Département du Loiret, rend compte des difficultés de l'avancement des travaux et expose les pourparlers qu'il a engagés avec le chef de service des sondages de la Société Auxiliaire des Distributions d'Eau. Le conseil décide de faire exécuter par la SADE, divers travaux d'aménagement, pour livrer une eau de qualité.

Conseil du 27 avril 1926 : M. Renaud ingénieur en chef du Département du Loiret présente le croquis côté du forage et rappelle que plusieurs essais de pompages ont été effectués.

Conseil du 20 août 1926 : Suite à la demande de soumissions (devis) : l'entreprise Bosc pour l'installation de la station de pompage et les établissements Limousin pour la construction du château d'eau et de la salle de pompage, ont été retenus par le conseil syndical.

Conseil du 19 mai 1927 : Le président expose au conseil que la construction du Château d'eau est terminée et qu'il est d'usage de donner un pourboire aux ouvriers.

Conseil du 16 septembre 1927 : Les travaux de creusement d'avant puits de M. Lanson, de forage de captation par la SADE et de construction du château d'eau et de la salle de pompage par les établissements Limousin, reçoivent la réception définitive des travaux.



L'ouverture des vannes, distribuant l'eau potable tant attendue, a eu lieu en 1928. Pour fêter l'évènement, les habitants édifièrent dans les rues des arcs de triomphe de verdure. Ci-dessus, une carte postale de la rue de la Porte du Château à Échilleuses.

Quelques détails sur la construction des ouvrages :

Pour le forage : le sable, vient du lit de la Loire ; avec au maximum 20% de grain faisant moins d'un demi-millimètre et ne doit pas dépasser 10 mm pour la maçonnerie et 5 mm pour les jointements. Le ciment de laitier est livré en sac, en satisfaisant les conditions de la ville de Paris. Il est produit par le mélange à froid de chaux hydraulique éteinte et blutée, et de laitier basique de hauts fourneaux, granulé et broyé. Le ciment de laitier est à prise lente et à durcissement lent, dans un milieu humide. Il doit contenir moins de 15% d'alumine avec plus de 42% de chaux et une quantité de soufre à moins de 1% d'acide sulfurique.

Pour le réseau de distribution : Il se fera avec des conduites en fonte. Elles seront à emboîtement et cordon du type Universel Pont à Mousson de profil A. La fonte sera de 2^{ème} fusion et de première qualité, exempte d'écornures, soufflures, crevasses, gouttes froides et autres défauts préjudiciables.

Avant d'être livrées, les conduites seront chauffées dans des étuves et enduites au coaltar (goudron de houille). La réception provisoire des conduites se fera à l'usine, en présence de l'ingénieur, pour des essais à la presse hydraulique pendant 10 minutes.

Les tranchées auront une profondeur permettant d'avoir 90 cm de terre au-dessus de la conduite. Elles seront assemblées par des joints à emboîtement et cordon, mais aussi à brides lorsque ce sera nécessaire. Lors de l'assemblage, il sera laissé 1 cm de jeu pour la dilatation. Cet intervalle sera rempli avec de la corde imprégnée de goudron de résine, roulée régulièrement autour du bout mâle, matée au refus et disposée de manière à laisser un vide de 4 cm de profondeur pour recevoir le plomb ; lequel sera lui-même maté après refroidissement, pour que les joints soient parfaitement étanches.

Plus d'un siècle plus tard il reste encore une conduite toujours utilisée entre Échilleuses et Grangermont.

NOUVEAU FORAGE

Le 26 mars 1992 une inspection par caméra a révélé que le forage est en très mauvais état :

- La partie émergée présente de nombreux dépôts en saillie de carbonates, fait qui souligne un défaut d'étanchéité.
- La partie immergée de la chambre de pompage est très encroutée et se délite sous forme de feuillets.
- La partie crépinée est déformée dans sa partie haute, à moins 95 mètres du niveau du sol et présente des altérations par plaques.

En revanche, l'eau est d'excellente qualité grâce aux écrans géologiques : Sable et grès de Fontainebleau et surtout, molasse d'Étréchy.

L'ouvrage actuel a une profondeur de 119,50 m. À l'origine, le puits était à 91m ; mais à la suite d'une très grande sécheresse qui a mis le forage à sec, il a été prolongé de 28,50 m en 1942.

Au titre de l'avant-projet, on envisagera de forer plus profond, à 140 mètres. Le syndicat souhaite au titre de la sécurité, que deux pompes puissent être placées dans l'ouvrage.

Le comblement de l'ancien forage demandé par l'arrêté préfectoral était d'un mois. Le président du syndicat en a demandé la prolongation pour un délai de 6 mois. Il fut comblé avec de la bentonite, une roche argileuse d'origine volcanique.

Pour les travaux du nouveau forage, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIAEP BEG. La maîtrise d'œuvre par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Loiret. Le suivi technique par l'agence centre d'ANTEA et les travaux ont été attribués à l'entreprise BRULÉ LATHUS.

Les travaux ont débuté le **9 février 1998** et se sont terminés le **24 avril 1998**, pour un forage de 150 mètres, après avoir traversé de :

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 0 à 11 m – Calcaire de Pithiviers | 90 à 96 m – Molasse d'Étréchy |
| 11 à 36 m – Molasse du Gâtinais | 96 à 126 m – Calcaire de Brie |
| 36 à 65 m – Calcaire d'Étampes | 126 à 132 m – Marne de Romainville |
| 65 à 90 m – Sable de Fontainebleau | 132 à 150 m – Calcaire de Campigny |

L'analyse réglementaire effectuée par le laboratoire départemental d'analyse, indique une eau de bonne qualité chimique, compatible avec une distribution d'eau potable, excepté pour le sélénium dont la valeur dépasse les 10 ug/l réglementaires dictés par la commission européenne (12,3 ug/l). Résultat, l'ouvrage ne peut pas être exploité.

Dès la fin des travaux du nouveau forage, le syndicat n'a pas arrêté d'être harcelé, pour qu'il mette au point une solution pour diminuer son taux de sélénium. Alors que le sélénium est indispensable au corps humain ; on donne des pilules de sélénium aux personnes en manque. Cet harcèlement, s'est arrêté quand la commission européenne a enfin rétabli le taux maximum autorisé à 20 ug/l en 2024. Entre temps, il a fallu attendre près de 7 années, en décembre 2004, pour avoir enfin l'autorisation d'utiliser l'eau du nouveau forage.

2024

Depuis plusieurs décennies Boësses et Grangermont, réclament le raccordement direct de leurs communes au château d'eau, pour avoir un plus grand débit. Avant d'arriver dans les canalisations qui traversent les champs environnants, l'eau est obligée de traverser le village d'Échilleuses, d'où un débit ralenti. La bonne gestion du syndicat a permis de faire une interconnexion, avant la rétrocession de la compétence de distribution d'eau potable à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, grâce aussi, à la création par la commune d'Échilleuses, d'un chemin de pourtour créé pour les agriculteurs. Cette interconnexion a été faite pour la commune de Grangermont, car la plus haute géologiquement et la plus éloignée. Quand les nouveaux gestionnaires du réseau, se pencheront sur l'interconnexion avec Boësses, le boîtier pour cette dérivation est déjà installé au pied du château d'eau.



Un siècle plus tard, les machines ont remplacé la pelle et la pioche.

Ainsi se termine l'histoire de 102 ans, d'un syndicat formé à l'origine à perpétuité le 2 mai 1922 par l'article n°2 de l'arrêté signé par le préfet du Loiret P. Genebrier. Ce fut une histoire portée par des gens passionnés et fiers de laisser un ouvrage en très bonne santé.



Décembre 2024 par Patrick Legros ancien président du SIAEP BEG